

Conseil communal de Vully-les-Lacs

Rapport de la commission de gestion concernant le rapport de gestion 2017 de la municipalité

La commission de gestion (CG) s'est réunie à plusieurs reprises depuis le conseil de juin 2017. Lors de ces rencontres, elle a préparé différents questionnaires adressés à la municipalité afin d'apprécier au mieux la gestion de la commune.

Une délégation de la CG a rencontré à deux reprises une délégation de la municipalité accompagnée par certains chefs de service pour traiter de points spécifiques. Les thèmes des routes et de la STEP ont été abordés lors de la première réunion. La deuxième a traité des ressources humaines. Une délégation de la CG a également rencontré la municipalité incorporée afin de répondre à nos questions relatives au rapport de gestion 2017. Nous remercions la municipalité ainsi que les chefs de service pour leur disponibilité.

Le rapport présente les remarques et suggestions de la CG dans l'ordre des chapitres du rapport de gestion de la municipalité.

Administration générale

L'ouverture de deux places d'apprentissage, l'une d'agent d'exploitation et l'autre d'employée de commerce est une très bonne chose. Pour la prochaine campagne d'engagement, nous recommandons d'ouvrir ces places plus tôt dans l'année scolaire. Nous suggérons également d'élargir la communication en transmettant ces offres au secrétariat de l'établissement secondaire d'Avenches comme le fait une partie des entreprises régionales.

La commission reste d'avis que les postes à temps partiel doivent être privilégiés. Nous y voyons plusieurs avantages, notamment la possibilité de réinsertion professionnelle que cela pourrait offrir à nos citoyens et, également, une meilleure couverture opérationnelle lors d'absences par exemple. Nous sommes convaincus que la problématique de la place pourrait être résolue par le biais du partage de bureau (desk sharing).

Concernant la démission mentionnée dans le rapport (OT), nous sommes surpris qu'une affaire relativement simple ait dû aboutir au prud'homme. De plus nous estimons inadéquat et inadmissible de mentionner le nom de la personne concernée dans le rapport de gestion. La confidentialité doit rester de mise !

La consultation des dossiers sur le comptoir à l'entrée du bureau communal est inadéquate. Autant pour les personnes qui viennent consulter que pour les employés de l'administration communale travaillant dans le bureau. Nous demandons qu'une solution temporaire soit trouvée, par exemple en mettant à disposition la salle de la municipalité ou celle du sous-sol.

Locaux administratifs

La CG est ravie que le projet de Cotterd se concrétise. Nous sollicitons des informations régulières sur l'avancement des travaux et des délais futurs.

Constructions

La municipalité nous a informé que sur 57 dossiers de mise à l'enquête, 31 d'entre eux ont fait trois allers-retours ou plus. Nous estimons que c'en est trop et que c'est du temps perdu pour chaque partie. Bien que certains dossiers soient probablement mal ficelés initialement, il est peu concevable qu'il faille plus de trois versions pour obtenir toutes les validations.

Nous encourageons le bureau technique à poursuivre son travail avec une stratégie orientée client forte. Les réponses transmises doivent être les plus précises et exhaustives possibles dès le premier retour. Nous suggérons également que dès qu'un dossier fait plus de deux allers-retours, une entrevue entre toutes les parties soit planifiée systématiquement afin de favoriser la communication.

Développement territorial

Nous trouvons regrettable que le conseil communal ait dû exiger une séance de conseil extraordinaire pour avoir des explications précises avec des supports visuels concernant le projet de zone de réserve. Il aurait été également agréable de recevoir ces documents au préalable par voie électronique pour en prendre connaissance.

Nous réitérons vivement notre demande que chaque préavis soit présenté avec des supports visuels adéquats.

Projet de zone artisanale

Nous ne pouvons que regretter que dans le cadre du développement de notre commune, nous ayons manqué l'opportunité de créer une zone artiso-industrielle.

Concernant le projet agro-industriel de St-Aubin, la municipalité a retiré son opposition aux conditions suivantes :

- La réalisation du giratoire sur le canton de Fribourg
- Le nouveau projet doit être présenté au préalable à la municipalité au courant d'avril 2018.

Nous comptons sur la municipalité pour tout entreprendre afin de défendre nos intérêts, notamment en interpellant encore une fois nos députés et le conseil d'état.

Transport

La mise à disposition de place de parc Freemobile pour permettre le co-voiturage est une excellente idée. Cependant il semble que la communication ait été déficiente jusqu'à ce jour et nous prenons bonne note qu'une campagne de promotion est en voie de réalisation.

Tourisme

Effectivement, nous appuyons la municipalité dans sa démarche : l'office du tourisme nécessite des aménagements urgents.

Société locale

Nous souhaitons que lorsque des manifestations sont organisées par une de nos sociétés locales, notamment les fêtes de jeunesse et la Vullyrun, la municipalité tout comme l'office du tourisme les soutiennent. Les réclamations pour des nuisances de bruit lors de ces événements villageois traditionnels ou le dépôt de matériel sur le site de la manifestation, doivent être considérées avec plus de pragmatisme. Les organisateurs sont des personnes bénévoles qui permettent par leur engagement, leur dévouement de renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble.

STEP

Nous relevons la bonne initiative quant à la formation d'un employé supplémentaire de la voirie pour assurer l'exploitation de la STEP

Déchetteries

Nous encourageons vivement la municipalité à résoudre rapidement la problématique de la circulation à la déchetterie des Rondettes. Un sens unique pourrait éventuellement être une solution.

Social

L'augmentation de la facture sociale est principalement due à des effets de péréquation. Une explication détaillée nous sera fournie lors de la présentation des comptes 2017.

Instruction publique

Nous approuvons les démarches entreprises afin d'augmenter les places d'accueil du parascolaire.

Nous apprécions les graphiques clairs et précis.

Bâtiment

Il nous semble que peu d'entreprises de la commune ou de la région ont participé à la construction du collège. Pour les futures adjudications, nous souhaitons que la municipalité favorise les PME des alentours à condition financière équivalente.

Comme mentionné précédemment, le projet de Cotterd de locaux administratifs et d'une salle à disposition du conseil se concrétise enfin. Quant aux autres bâtiments, nous souhaitons une présentation de projets concrets rapidement.

Nous estimons que c'est une bonne solution que la gestion des appartements communaux ait été déléguée à une régie immobilière. En revanche, il semble que la procédure d'attribution n'ait pas été faite de manière correcte. Nous sommes d'avis que quand bien même des régies des alentours n'aient pas montré leur intérêt particulier suite à une demande verbale, elles auraient tout de même dû recevoir un appel d'offre par écrit.

Terres communales

La répartition des terres communales n'est certes pas une tâche aisée. Il est certainement illusoire de pouvoir satisfaire tout le monde, néanmoins, au vu du tollé qu'a engendré la dernière répartition, les nombreux débats et discussions qui s'en sont suivis, la commission est d'avis qu'il y avait bien mieux à faire. Nous sommes par exemple surpris que la municipalité n'ait pas consulté au préalable les agriculteurs de la commune, principaux concernés, alors même qu'une lettre leur était parvenue les avertissant de cette thématique particulièrement sensible.

Nous sommes déçus de l'attitude de la municipalité lors du conseil communal du 26 septembre 2017 ; en effet à aucun moment une éventuelle erreur d'appréciation n'a été évoquée donnant l'impression au conseil communal de ne pas être écouté.

De manière générale, nous recommandons à la municipalité de mieux consulter et informer les parties prenantes lors de telles prises de décision.

Recommandation particulière

Nous invitons la municipalité à inciter les résidents en villa secondaire à déposer leurs papiers dans notre commune.

Conclusion

La commission de gestion remercie la municipalité pour son travail et son engagement pour la commune. Elle se réjouit que les citoyens aient été invités à s'exprimer et souhaite surtout qu'ils soient écoutés.

Nous remercions également le personnel administratif, technique et d'entretien pour leur travail tout au long de l'année.

Rapport fait à Chabrey, le 19.04.2018

La commission de gestion composée de

Didier Bardet

Geneviève Bardet-Leresche

Julien Bessard, rapporteur

Claude Besson

Christian Genilloud

Philippe Loup

René Fluri, président